



Dremil Lafage

Lettre d'information

Newsletter complément Octobre 2024

SOMMAIRE

- **ACTUELLEMENT À LA MÉDIATHÈQUE . . .**
- **RAPPEL SUR L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES**
- **NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DE DECOSET**
- **LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX ÉVOLUE**
- **CONFÉRENCE PARENTALITÉ LE 17 OCTOBRE À AIGREFEUILLE**
- **PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE**
- **PROPRETÉ, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE**
- **RECRUTEMENT MRS OUVERT À TOUS**

ACTUELLEMENT À LA MÉDIATHÈQUE . . .

DÉCOUVREZ NOS ateliers d'automne

À LA BIB

CRÉATIONS PAPIER
MARDI 22 &
VENDREDI 25 OCTOBRE
DE 14H À 16H30

**La médiathèque sera fermée
du 29 octobre au 2 novembre***

*(*2ème semaine vacances de Toussaint)
réouverture mardi 5 novembre*

ET TOUTE LA SEMAINE,
VENEZ TESTER LE SELFIE
LITTÉRAIRE...



médiathèque
DB
DANIEL BRIAND



Devenez bénévole à la Médiathèque



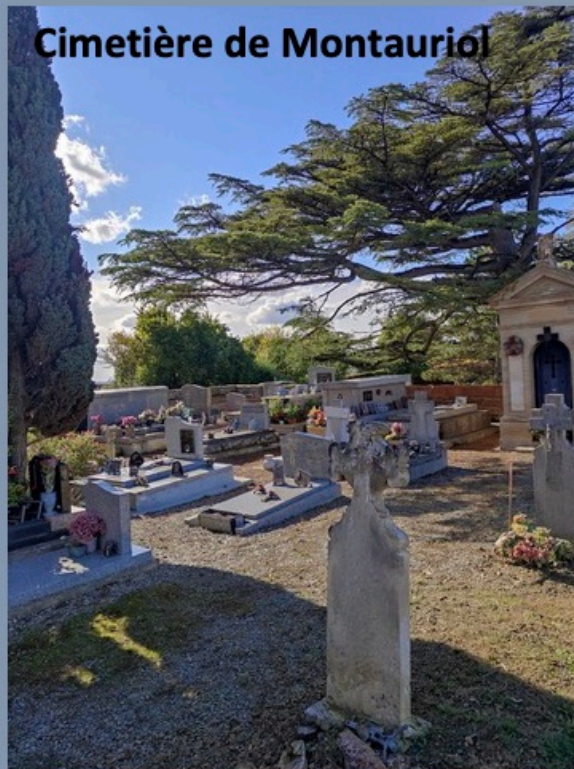
<https://mediatheque-dremil-lafage.c3rb.org/>

RAPPEL SUR L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES

Cimetière du Centre Village



Cimetière de Montauriol



ENTRETIEN DES CIMETIERES

Il est rappelé que l'entretien des pierres tombales et des stèles incombe aux propriétaires de la concession ou à leurs ayants droits.

Leur responsabilité inclut le nettoyage régulier et l'entretien des monuments funéraires pour éviter la prolifération de mousses et de lichens, ainsi que le déblayage des feuilles mortes et des mauvaises herbes.

Nous comptons sur votre bienveillance afin que le cimetière reste un endroit de recueil respectueux et agréable.

Madame le Maire

Ida RUSSO



**NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHÈTERIES
DE DECOSET**

NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHÈTERIES !

Atlanta

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h00
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h00

Cosmonautes

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h00
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. Fermé

Cugnaux

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h00
13h45-17h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h00

Monlong

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h00
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h00

St Alban

Lun. 09h00-12h30
13h30-18h00
Mar. Fermé
du Mer. au Ven. 09h00-12h30
13h30-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Verfeit

Lun. 09h00-12h15
13h45-18h00
Mar. Fermé
Mer. 09h00-12h15
13h45-18h00
Jeu. Fermé
Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Villemur

du Lun. au Mer. 09h00-12h15
13h45-18h00
Jeu. Fermé
Ven. 09h00-12h00
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Blagnac

Lun. 09h00-12h15
13h45-18h00
Mar. Fermé
du Mer. au Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15

Cadours

Lun. et Mar. Fermé
Mer. 09h00-12h15
13h45-18h00
Jeu. Fermé
Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15

Cornebarrieu

du Lun. au Mer. 09h00-12h15
13h45-18h00
Jeu. Fermé
Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Plaisance du Touch

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h00
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h00
13h45-17h30

Ramier

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h00
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. Fermé

Turlu

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h00
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h00

Fronton

Lun. 09h00-12h30
13h30-18h00
Mar. Fermé
du Mer. au Ven. 09h00-12h30
13h30-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Garidech

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

L'Union

du Lun. au Mer. 09h00-12h15
13h45-18h00
Jeu. Fermé
Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Grenade

Lun. 09h00-12h15
13h30-18h00
Mar. Fermé
du Mer. au Ven. 09h00-12h15
13h30-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Labège

Lun. 09h00-12h15
13h45-18h00
Mar. Fermé
du Mer. au Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Montgiscard

Lun. Fermé
du Mar. au Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

Ramonville

du Lun. au Mer. 09h00-12h15
13h45-18h00
Jeu. Fermé
Ven. 09h00-12h15
13h45-18h00
Sam. 09h00-18h00
Dim. 09h00-12h15
13h45-17h30

RETROUVEZ TOUS LES HORAIRES SUR : www.decoset.fr

À partir du 1er novembre 2024, de nouveaux horaires et jours de fermeture sont mis en place sur l'ensemble des déchèteries du territoire de Decoset afin de faciliter l'accès aux déchèteries !

Retrouvez les nouveaux horaires pour chacune des déchèteries, mis en application à compter du 1er novembre 2024 sur :

<https://decoset.fr/actualites/les-horaires-de-vos-decheteries-evoluent/>

LE SERVICE DE COLLECTE DES
DÉCHETS VÉGÉTAUX ÉVOLUE



Abonnement annuel pour 24 collectes

Pour répondre aux objectifs de réduction de 25% des déchets imposés par [la loi de février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire](#) (loi AGEC), la métropole propose pour les particuliers, **à compter du 1er janvier 2025, un service de collecte sur abonnement** donnant droit à 24 ramassages par an (tous les 15 jours). Ce nouveau mode de collecte sera le même pour l'ensemble du territoire.

Conditions :

- Coût de l'abonnement : 120 euros TTC/bac/an (livraison d'un bac de 240 litres)
- **Inscription du 1er juillet au 15 novembre 2024**
- Démarrage de la collecte pour les abonnés à partir du 2 janvier 2025

Voir les conditions et m'abonner au service de collecte pour 2025
Inscription pour 6 collectes

Un **service gratuit, de 6 collectes à domicile est proposé** quand les travaux de jardinage sont les plus importants : une par mois, au printemps (mars - avril - mai - juin) et à l'automne (octobre - novembre) sur inscription et avec la fourniture d'un bac de 240 litres.

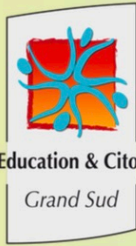
Les inscriptions seront ouvertes en janvier 2025.

À noter : la souscription à l'abonnement annuel de 24 collectes ouvre droit à ces 6 collectes supplémentaires (soit 2 collectes par mois et 3 collectes durant les 6 mois les plus productifs).

Pour les usagers ayant déjà souscrit à l'abonnement et qui font uniquement le choix des 6 collectes gratuites, le remboursement des 120 €/an sera possible sur demande.

en savoir plus

CONFÉRENCE PARENTALITÉ
LE 17 OCTOBRE À AIGREFEUILLE



Loirs Education & Citoyenneté
Grand Sud

AIGREFEUILLE



Jeudi
17 octobre
2024
de 18h30 à 20h

0-6
ans

À la
Petite Salle
des Fêtes
1, chemin de Lauzerville
31280 AIGREFEUILLE

Sur le chemin des émotions

♥ Temps de **sensibilisation**, de **conseils** et d'**échanges** à destination
des **parents** et des **professionnel-les de l'enfance** et la **petite enfance**
avec **Adeline ROUX** - **Chargée de mission Petite-Enfance LE&C Grand Sud**

Pour toute demande de renseignements : 06 62 73 07 38 · coord-ctg-aigrefeuille@lecgs.org



SIPEBE



**PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE
CATASTROPHE NATURELLE**



Contrairement à ce qui a été mentionné dans la Newsletter d'Octobre dernier, ce sont **uniquement les Communes** (et non les particuliers) qui doivent déposer les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture et ce, dans un délai de 24 mois après le début du phénomène.

En Janvier 2025, la Commune déposera une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2024. Seuls les administrés - n'ayant jamais transmis un signalement auprès de la Mairie pour présence de fissures dans leur habitation - sont invités à adresser un mail avec leur coordonnées à l'adresse suivante : administration@dremil-lafage.fr (à l'attention de Mme PRADELLES Chantal) et ce, avant la date limite du 31/12/2024. **Les administrés qui, par le passé, se sont manifestés auprès de la Mairie n'ont aucune démarche complémentaire à effectuer.**

En Septembre dernier, la Préfecture a informé les Communes que les critères de reconnaissance avaient été assouplis afin de mieux prendre en compte l'évolution de la nature des sécheresses, notamment dans les Communes pour lesquelles l'intensité des périodes de sécheresse et réhydratation mesurée année après année n'est pas exceptionnelle mais qui ont subi une succession anormale de sécheresse d'ampleur significative au cours des cinq dernières années ; d'autre part, une Commune pourrait être également reconnue sinistrée dès lors qu'elle est limitrophe d'une Commune qui réunit les critères permettant la reconnaissance de catastrophe naturelle.

**PROPRETÉ, AMÉNAGEMENT
ET ENTRETIEN COURANT DE VOIRIE**

PROPRETÉ, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN COURANT DE VOIRIE

Entre mairie et métropole : qui fait quoi ?

Autant de sujets de votre quotidien, autant de compétences de Toulouse Métropole, qui complètent celles de votre commune. Dans la majorité des cas, la mairie de votre commune demeure votre interlocuteur privilégié pour relayer vos demandes auprès de la Métropole.

Pour tout point relatif à

Adressez-vous à



> PROPRETÉ URBAINE DE L'ESPACE PUBLIC

- Balayage manuel et mécanisé
- Collecte des corbeilles
- Signalement de dépôts sauvages



> AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

> CIRCULATION

Requêtes sécurité, circulation, stationnement, ralentisseurs, etc.



> EMPLACEMENT LIVRAISON ou PMR

Demande de création d'emplacement de livraison ou d'emplacement PMR



> MIROIR ROUTIER

Réglémentée, la pose d'un miroir routier n'est autorisée que face au débouché d'une voie publique équipée d'un panneau Stop. Vous pouvez toutefois installer un miroir sur domaine privé et en assurer l'entretien.



> DÉTAGAGE / DÉSAFFICHAGE

En cas de tag ou d'affichage sauvage sur vos clôtures, portes/portails ou façades en limite du domaine public, bénéficiez d'une intervention de nettoyage. Une décharge écrite autorisant les services de la Métropole à intervenir sur tous supports vous sera demandée à l'exception de Toulouse où cette décharge sera demandée que si les services la jugent nécessaire.



> INFOS TRAVAUX DE VOIRIE (chantiers en cours)

Mise en œuvre et suivi des chantiers de voirie (routes, trottoirs, signalisation – panneaux et marquage au sol)
+ d'infos chantiers : metropole.toulouse.fr rubrique Mon quotidien/Déplacement et stationnement/Travaux-Infos circulation



> ACCÈS SUR LE DOMAINE PUBLIC > PASSAGE BATEAU

Les demandes de modification ou de création d'accès sur le domaine public doivent être accompagnées du formulaire disponible sur le site de Toulouse Métropole ou à l'accueil de votre mairie : metropole.toulouse.fr rubrique Mes démarches/Déplacements - Stationnement/Demander des travaux sur voirie

Votre mairie

qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse Métropole



(Attention : le délai d'intervention des équipes de la Métropole varie en fonction d'enquêtes à réaliser et du nombre de demandes à traiter)

Toulouse Métropole

via le mail du territoire* auquel est rattaché votre commune

Toulouse Métropole

en consultant le panneau de chantier présent sur le site des travaux ou la lettre d'information envoyée aux riverains
Concessionnaires de réseaux (Enedis, Engie, Orange, etc.)

Toulouse Métropole

via le mail du territoire* auquel est rattaché votre commune

Pour tout point relatif à



> SINISTRE SUR DOMAINE PUBLIC

Sinistres matériels ou corporels causés sur le domaine public (trou ou déformation sur chaussée et trottoirs, etc.)



> GESTION DES DÉCHETS

- Bac de collecte : demander une mise à disposition, un changement, une réparation
- Borne de collecte : signaler un débordement
- Demande de collecte d'encombrants
- Demande de collecte de déchets végétaux



(Attention : à compter de 2025, la collecte se fera uniquement sur abonnement de 120€ pour 24 collectes payantes par an ou sur inscription pour 6 collectes gratuites par an)

- Demande de broyage de déchets végétaux
- Demande d'un composteur destiné à l'habitat individuel ou à l'habitat collectif
- Demander une formation sur le compostage ou pour savoir réutiliser ses déchets végétaux
- Réclamations sur les collectes (déchets végétaux, encombrants, ordures ménagères, emballages et papiers)

Information déchèterie



> EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Eaux pluviales et eaux usées



> OPÉRATEURS TÉLÉCOM

Toute demande concernant la fibre, les gaines écrasées et en règle général la téléphonie est traitée par votre opérateur.



> ÉCLAIRAGE PUBLIC

> ESPACES VERTS

> ANIMAUX MORTS OU ERRANTS



> + d'infos : www.metropole.toulouse.fr <

* Une métropole : 5 territoires - 37 communes

> Nord : territoire.nord@toulouse-metropole.fr

Aucamville, Bruguières, Castelginest, Fenouillet, Fonbeuzard, Gagnac-Sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory et Toulouse (quartiers Nord)

> Est : territoire.est@toulouse-metropole.fr

Aigrefeuille, Balma, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville et Toulouse (quartiers Est)

> Sud : territoire.sud@toulouse-metropole.fr

Cugnaux, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane et Toulouse (quartiers Sud)

> Ouest : territoire.ouest@toulouse-metropole.fr

Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac, Seilh et Toulouse (quartiers Ouest)

> Centre : territoire.centre@toulouse-metropole.fr

Toulouse (quartiers Centre)

Adressez-vous à

Notre mairie

qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse Métropole pour un suivi en lien avec les affaires juridiques de la Métropole

Toulouse Métropole

metropole.toulouse.fr
rubrique Mes démarches/Propreté, déchets

0800 201 440
(appel gratuit depuis un poste fixe)

> **DECOSET** 05 62 89 03 41
www.decaset.fr

Eau de Toulouse Métropole

au 05 61 201 201
eaudetoulousemetropole.fr

Notre opérateur télécom

Notre mairie

seule compétente en la matière

RECRUTEMENT MRS OUVERT À TOUS

Le GEIQ Transport recrute et forme au métier de mécanicien sur poids lourds et véhicules industriels (h/f) en contrat de professionnalisation.

L'entreprise mobilise la **Méthode de Recrutement par Simulation**, basée sur la habiletés du métier, qui permet de proposer à **toute personne** cette

opportunité.

N'hésitez pas à proposer l'offre d'emploi n°182GDDT à vos publics et à le partager auprès du réseau de vos partenaires pour en faire la promotion.

La **Réunion d'information collective** se déroulera le **jeudi 24 octobre à 9h00** à l'adresse du GEIQ.

Vous trouverez sur le lien ci-dessous la procédure d'inscription pour participer à cette réunion d'information collective sur le site Mes Evènements Emploi :

en savoir plus

GEIQ TRANSPORT					
MECANICIEN POIDS LOURD					
Métier	Contrat proposé	Information Collective	Prérequis	Habilités Evaluées	Pour postuler
8 postes ROME : I1604 OE : 182GDDT	Horaire : 35 heures Contrat de professionnalisation de 434 h sur 12 MOIS	Jeudi 24 Octobre à 9 heures Au GEIQ Transport de l'Union (20 personnes par ICO)	Savoir lire, écrire et compter Permis	<ul style="list-style-type: none">- Respecter des normes et des consignes- Maintenir son attention dans la durée- Agir dans une relation de service- Travailler sous tension- Se représenter un processus	Candidater sur l'offre (MEC) n° 182GDDT « Postuler sans CV » Participation à l'information collective indispensable pour inscription à une session d'évaluation MRS Téléphoner au 3949/ou voir un conseiller : Via Mes Evènements Emploi : https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/evnement/334565/recrutement-mrs-ouvert-a-tous-devenez-mecanicien-vehicules-lourds-h-f-l-union

Contacts Mairie

MAIRIE DE DRÉMIL-LAFAGE

Adresse : 1 allée de l'Église 31280 Drémil-Lafage

Téléphone : 05 61 83 64 24

Mail : infomairie@dremil-lafage.fr

Site : <https://www.dremil-lafage.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi

Matin : de 8h30 à 12h00

Après midi - de 15h00 à 17h30

Le vendredi

Matin : de 8h30 à 12h00

Après-midi - fermé

Samedi

- de 10h00 à 12h00

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)